Zéro de calcul

Autor(en): **Delley, Jean-Daniel**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **39 (2002)**

Heft 1538

PDF erstellt am: **04.06.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1008809

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Quand le corps électoral n'en fait qu'à sa tête

L'examen des résultats des votations relativise l'efficacité des mots d'ordre des partis sur les électeurs. Le rejet de la LMIE en est un exemple supplémentaire.

Les analyses VOX réalisées après chaque votation donnent des informations utiles sur la signification des résultats sortis des urnes. La dernière livraison, qui porte sur la votation du 22 septembre dernier, ne fait pas exception.

Le sondage confirme ce que la répartition géographique des voix montrait: le rejet de la libéralisation du marché de l'électricité résulte d'une alliance de la gauche et de la droite dure. Si la majorité des sympathisants socialistes ont dit non à la loi (58%), le rejet est plus fort encore chez les partisans de l'UDC (66%), alors même que ce parti préconisait le oui. Si la base démocrate du centre suit fidèlement les mots d'ordre du parti sur les sujets relatifs à la politique étrangère et aux requérants d'asile, elle l'abandonne sur les thèmes économiques lorsque l'UDC défend des positions libérales.

Les syndicats avaient connu pareille désertion des troupes de gauche lors de la votation sur la semaine de 36 heures, ce qui n'a pas empêché le récent congrès du PSS d'inscrire cette revendication dans son programme électoral. Ils ont à nouveau subi un revers à l'occasion de la votation sur l'initiative sur l'or de la Banque nationale et le contre-projet: alors qu'ils recommandaient le double oui, seuls 26% des électeurs de gauche ont appuyé l'initiative de l'UDC.

Faible identification partisane

Cette liberté de choix qu'autorise la démocratie directe traduit la faible identification partisane de l'électorat, sa distance critique à l'égard des mots d'ordre et des programmes. Au gré des votations populaires, une partie non négligeable de la population compose son propre programme. Dès lors il faut interpréter les résultats électoraux avec la plus grande prudence; le pourcentage des voix obtenues ne garantit en rien l'appui inconditionnel de celles et ceux qui ont apporté leur soutien à tel ou tel parti. Et c'est là que réside la justification de la participation des principales forces politiques au gouvernement: la si mal nommée formule magique. L'adhésion des grands partis à une solution de compromis se révèle souvent nécessaire pour convaincre une majorité populaire. Une condition qu'oublient les adversaires de la formule magique, de gauche comme de droite. *jd*

Zéro de calcul

Devant les délégués de l'UDC réunis pour désigner leur candidat à la succession de Ruth Dreifuss, Samuel Schmid a revendiqué le droit pour son parti à occuper deux sièges au Conseil fédéral.

D'un point de vue arithmétique, le conseiller fédéral a sans doute raison. Mais en convoitant le siège socialiste romand, l'UDC montre que l'arithmétique ne le préoccupe guère. Car la règle de trois devrait le conduire à contester le deuxième siège démocrate-chrétien. En réalité, ce parti ne rêve que d'écarter les socialistes du gouvernement qu'il veut entièrement bourgeois. Mais alors il devrait revendiquer trois sièges.

Domaine Public a rappelé à plusieurs reprises que la formule gouvernementale associant les principaux partis n'obéissait pas à une simple règle de trois. Pour accéder au gouvernement, un parti doit d'abord faire la preuve de sa capacité de nuisance. Sur ce point, l'UDC a fait ses preuves. Mais il lui manque encore le respect de certaines règles du jeu qui rendent possible un gouvernement commun, en particulier la capacité de négocier des compromis. C'est pourquoi la majorité de l'Assemblée fédérale se réserve le droit de désigner au Conseil fédéral un candidat qui ne représente pas nécessairement la ligne majoritaire de l'UDC. *jd*